



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois le vingt-et-un mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 16 mars 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Présents (14) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, MASON Catherine, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : DE SEQUEIRA Julie a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle, LAFITTE Fabien a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

Absents excusés (2) : DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

2023-4-2

**SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR L'EQUIPEMENT DE LA
MEDIATHEQUE MUNICIPALE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE**

Monsieur le Maire expose

Depuis sa municipalisation en 2022, la médiathèque de Larra est devenue un lieu de vie et de service public au cœur du village qui connaît une augmentation très rapide du nombre de bénévoles et d'adhérents.

Ce développement de la médiathèque conduit la commune à s'interroger sur la transformation des locaux pour mieux prendre en compte les usages qu'en font les utilisateurs, adultes comme enfants.

La commune s'est appuyée sur un bureau d'étude pour concevoir cette évolution nécessaire de la médiathèque.

Ce projet se traduit notamment par l'acquisition de mobilier et de matériel.

Le montant du projet est estimé à : 8 300,00 € HT soit 9 960,00 € TTC et se décline ainsi :

COMPOSANTES DU PROJET	Description	HT	TTC
Espace adultes	Rayonnage, chaises, tables, fauteuils, table basse, écran, etc.	6 100,00 €	7 320,00 €
Espace enfants	Rayonnages, banquettes, assises, etc.	2 200,00 €	2 640,00 €
	TOTAL	8 300,00 €	9 960,00 €

Le projet est éligible à des financements du Conseil départemental de la Haute-Garonne dans le cadre du Contrat de territoire, pour son volet « équipement des bibliothèques et des médiathèques »

Où l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal

Article 1^{er} : APPROUVE le projet tel que présenté ci-dessus

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 40% du montant HT

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter toutes autres subventions nécessaires à la réalisation du projet

Article 4 : INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la Commune

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier

Pour : 15

Contre : --

Abstention : --

Ne prennent pas part au vote : 2 (FRANÇOIS Claude, MASON Cathy)

Délibération adoptée

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANÇOIS Claude



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.